



12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS
Tel 01 48 05 47 88
Fax 01 47 00 16 05
Mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr
site : www.syndicat-magistrature.org



Syndicat des avocats de France
34 rue Saint Lazare
75009 Paris
0142820126
0607130937 (Jl Borie président)
contact@lesaf.org
www.lesaf.org

Communiqué de presse :

LOPPSI II : le pire est (encore) de retour !

« A force de réfléchir avant de légiférer, on reste immobile. »
Frédéric Lefebvre, humoriste

Le projet de « *loi d'orientation et de programmation pour la **performance** de la sécurité intérieure* » (dite LOPPSI II, en référence à la « *loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure* » du 29 août 2002) sera débattu demain à l'Assemblée nationale.

Ce texte - déposé en mai 2009 et sur lequel vient de s'abattre, à l'approche des élections régionales, un déluge d'amendements destinés à le durcir tous azimuts - offre un condensé de l'idéologie primaire et dangereuse qui gouverne depuis plusieurs années le traitement des questions de « *sécurité* ».

En fait de « *performance* », ses promoteurs ont renouvelé l'exploit de concilier l'inutile et l'inacceptable, au nom d'un projet de société où l'absurde le dispute à la

paranoïa.

Ainsi, dans le *Brazil* qui se dessine, les caméras envahiront les rues et la justice sera rendue à distance, derrière un écran d'ordinateur.

Le projet de loi prévoit en effet de permettre à toutes les entreprises privées d'implanter « *sur la voie publique* » des systèmes de vidéosurveillance (« *vidéoprotection* » dans la novlangue) « *aux abords de leurs bâtiments et installations* ». De leur côté, les préfets pourront autoriser la mise en place de tels dispositifs en cas de « *manifestation ou rassemblement de grande ampleur* » présentant un « *risque* » pour l'ordre public.

L'objectif est clair : généraliser l'espionnage des espaces publics, au nom d'une « *efficacité* » d'autant plus hypothétique que le fameux « *exemple anglais* » s'apparente à un « *véritable fiasco* » selon l'expression d'un responsable de Scotland Yard...

Évacuant les justiciables des palais de justice, le projet prévoit de systématiser le recours à la « *visioconférence* », notamment pour réduire le nombre des « *extractions* » de détenus et d'étrangers en rétention administrative perçues par la police comme des « *charges indues* ». La Chancellerie avait déjà diffusé une circulaire en ce sens le 5 février 2009, au demeurant illégale. À la demande d'Eric Ciotti, particulièrement sensible aux sirènes de la place Beauvau, c'est donc l'avènement d'une justice virtuelle, délocalisée et déshumanisée qui s'annonce.

L'obsession du fichage policier imprègne également ce projet. Non contente de reconduire les dispositifs actuels - pourtant détournés de leurs objectifs initiaux, truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés - la majorité UMP s'apprête à les interconnecter et à les étendre. Les données relatives à un suspect innocenté ne seront pas systématiquement effacées : seront donc maintenues dans les fichiers dits « *d'antécédents* » des personnes qui, en réalité, n'en ont pas !

Dans ce énième fourre-tout législatif, on trouve aussi :

- un couvre-feu pour les mineurs de 13 ans, qui ne manquera pas d'engendrer des contrôles d'identité abusifs ;

- un *nouveau* « *contrat de responsabilité parentale* » renforçant la pénalisation des familles en difficulté (amende de 450 euros en cas de violation du couvre-feu et possible suspension des prestations sociales en cas de refus de contracter) ;

- l'inquiétante ébauche d'un traitement administratif des mineurs délinquants par la transmission systématique de toutes les décisions judiciaires les concernant au

préfet et au président du conseil général ;

- un filtrage policier des sites internet, aussi inefficace que lourd de menaces ;

- la réintroduction de peines automatiques en matière routière ;

- une augmentation des pouvoirs de la police municipale et la création d'une milice policière baptisée « réserve civile »...

Le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France appellent les parlementaires et tous les citoyens soucieux du respect des équilibres démocratiques à s'opposer fermement à ce nouveau projet liberticide qui poursuit en réalité d'autres objectifs que la lutte contre la délinquance et nous prépare une société du Contrôle.

Il est urgent de sortir du cauchemar sécuritaire qui détruit progressivement notre Etat de droit !

Paris le 8/2/2010